

HELIOCUIVRE®

*Fongicide anti-mildiou
Moins de cuivre, plus d'effets*



DEFINITION

Fongicide anti-mildiou de la vigne, actif contre les bactérioses de la vigne, de l'arboriculture et des cultures légumières.

1ère formulation de cuivre à action préventive et à effet anti-sporulant.

Contient des dérivés terpéniques qui améliorent la qualité de pulvérisation et ainsi l'efficacité des traitements.

Formulation liquide stable utilisable à faible volume d'eau par voie terrestre ou aérienne.

Doté d'un fort pouvoir couvrant, il autorise un faible apport de cuivre à l'hectare ; dès 1,8 l / ha en protection raisonnée et dès 1 l / ha en agriculture biologique.

Son excellente adhésivité limite les pertes par lessivage.

COMPOSITION

400 g / l de cuivre métal (hydroxyde de cuivre) + co-formulants à base de dérivés terpéniques issus du pin.

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Liquide légèrement visqueux de couleur bleue
Suspension Concentrée (SC)
pH = 8,5 – 9,5

Dispersible dans l'eau
Stable > 0° C
Odeur terpénique

HOMOLOGATION

Autorisation de vente en France n° 9900227

Sur mildiou de la vigne, HelioCuivre® est recommandé dès 1,8 l / ha en protection raisonnée et dès 1 l / ha en mode de production biologique, en tenant compte des conditions climatiques, de la pression parasitaire et du développement de la vigne.

			Doses homologation	LMR (mg / kg)
Abricotier	Bactérioses	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5
Agrumes	Citrus canker	Traitement des parties aériennes	0,31 l / ha	20
Artichaut	Graisse de l'artichaut	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	20
Céleris	Bactérioses	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	20
Cerisier	Chancre bactérien	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5



			Doses homologation	LMR (mg / kg)
Chicorée Witloof, production de chicon	Bactérioses (pulvérisation sur collet)	Traitement des plants	0,0031 l / m ²	20
Chicorée Witloof, production de racines	Bactérioses	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	20
Chou	Bactérioses	Traitement des parties aériennes	3,1 / ha	20
Cognassier	Bactérioses à pseudomonas	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5
Echalotte	Bactérioses	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	5
Fraisier	Maladie des taches angulaires, maladie des taches pourpres et rouges, zythia fragariae	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	5
Haricot	Graisse du haricot	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	20
Nashi	Bactérioses à pseudomonas	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5
Noisetier	Bactérioses	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	30
Noyer	Bactériose	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	30
Olivier	Bactérioses	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	30
Pêcher	Bactérioses, dépérissement bactérien	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5
Poireau	Mildiou, pseudomonas syringae	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	20
Poirier	Bactériose à pseudomonas	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5
Pommier	Bactériose à pseudomonas	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5
Prunier	Chancre bactérien	Traitement des parties aériennes	0,31 l / hl	5
Tomate	Bactériose	Traitement des parties aériennes	3,1 l / ha	5
Vigne	Mildiou	Traitement des parties aériennes	3 l / ha	1 (vin) 50 (raisin)
Vigne	Nécrose bactérienne	Traitement des parties aériennes	10 l / ha	1 (vin) 50 (raisin)

CLASSEMENT

Xn – Nocif en cas d'ingestion (R22). Irritant pour la peau (R38). Risque de lésions oculaires graves (R41).

N – Dangereux pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R50/53).

ZNT : classe 1 (5 m)

DAR sur vigne : 21 jours

DAR sur autres cultures : 3 jours

DRE : 24 heures



ENVIRONNEMENT

Faible apport de cuivre à l'hectare, à sa dose d'utilisation.

Produit utilisable en mode de production Biologique conformément au règlement CEE n° 834/2007 et conformément au référentiel NOP. Agréé par les principaux organismes de certification AB.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Agiter et verser HELIOCUIVRE en premier dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau tout en maintenant l'agitation, puis finir le remplissage. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage. Eviter le rejet dans l'environnement.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

CONDITIONNEMENTS

Bidon 10 litres : code article 3341

Fût 200 litres : code article 3327

